



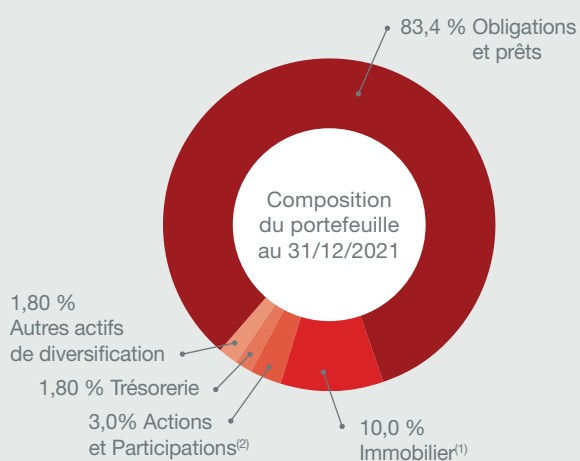
FICHE DU FONDS EUROSSIMA 0,60 % - MARS 2022

Créé en 2014, le fonds Eurossima bénéficie d'une gestion d'actifs prudente et diversifiée pour la sécurité et la rémunération de votre épargne.

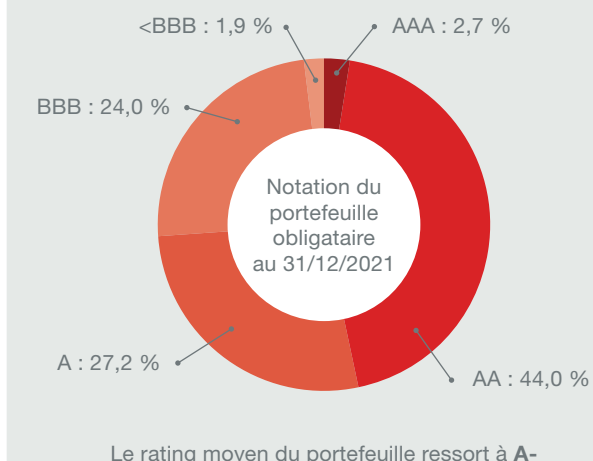
**Composition du fonds Eurossima au 31 décembre 2021**

Eurossima est composé pour une part importante d'obligations, peu risquées, de notation moyenne A-. Cette part obligataire se constitue d'emprunts d'État (57,6 %), et d'obligations du secteur privé (42,4 %) sélectionnées pour la qualité de signature des émetteurs permettant ainsi de soutenir le rendement courant. La part immobilière de près de 10 % et la part actions de près de 3 % ont permis à Eurossima de bénéficier jusqu'à aujourd'hui de rendements stables.

**COMPOSITION DU PORTEFEUILLE AU 31/12/2021**



**NOTATION DU PORTEFEUILLE OBLIGATAIRE AU 31/12/2021**



**Quelques chiffres**

Taux de participation aux bénéfices en 2021<sup>(3)</sup> :

**0,80 %** net

Taux minimum garanti en 2022<sup>(4)</sup> :

**0 %** net

Duration<sup>(5)</sup> du portefeuille obligataire<sup>(6)</sup> au 31/12/2021 :

**6,1** ans

Montant global des actifs gérés au 31/12/2021 :

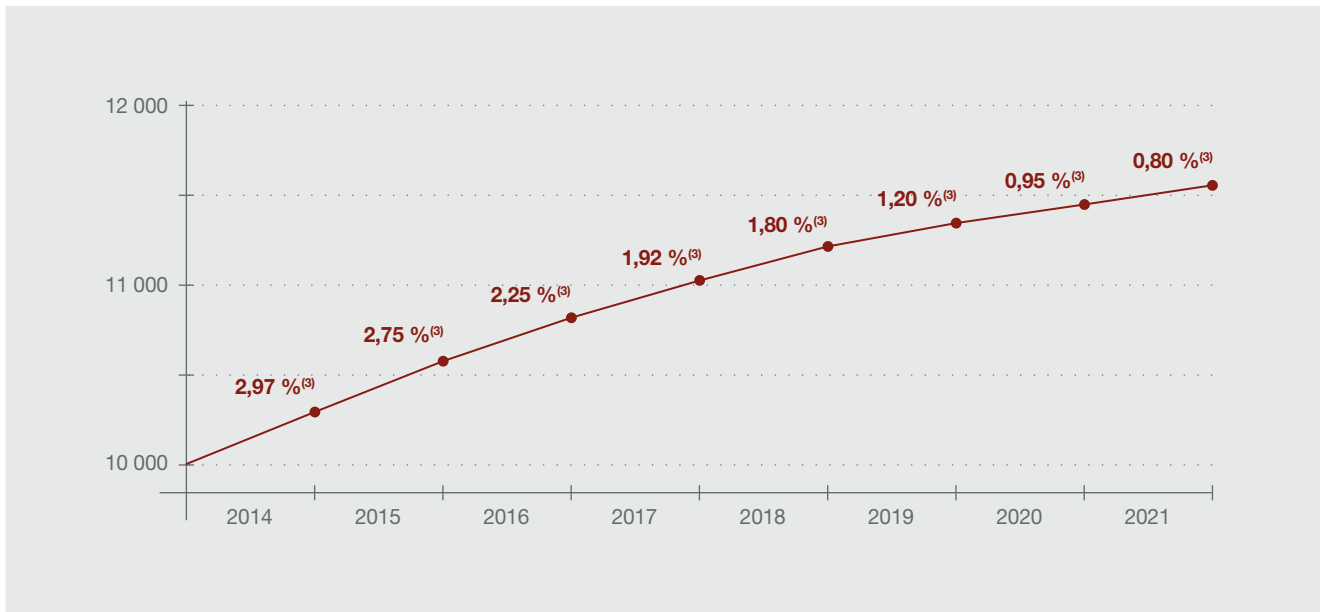
**7,20** milliards d'€

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.



## Évolution sur 8 ans de l'épargne investie sur le fonds Eurossima

Cette courbe vous permet de suivre l'évolution d'un capital de 10 000 € investi sur le fonds en euros **Eurossima** au 1<sup>er</sup> janvier 2014 avec des frais de gestion à 0,60 %.



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

<sup>(1)</sup> Immobilier hors foncières cotées.

<sup>(2)</sup> Actions y compris couverture optionnelle de vente.

<sup>(3)</sup> Taux de participation aux bénéfices du fonds en euros Eurossima attribué par l'assureur Generali Vie au titre de l'année 2021, net de frais de gestion (0,60 %) et hors prélèvements sociaux et fiscaux, selon les modalités précisées dans les conditions générales du contrat du contrat d'assurance vie et/ou de capitalisation.

<sup>(4)</sup> Taux minimum garanti par l'assureur Generali Vie pour l'année 2022 net de frais de gestion (0,60 %) et hors prélèvements sociaux et fiscaux.

<sup>(5)</sup> La durée d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêt.

<sup>(6)</sup> Effective, durée hors trésorerie.

<sup>(7)</sup> Taux de participation aux bénéfices attribués par l'assureur, net de frais de gestion (0,60 %) et hors prélèvements sociaux et fiscaux, selon les modalités précisées dans les conditions générales du contrat d'assurance vie et/ou de capitalisation.